



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 45

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 27 mars 2023

OBJET 2023- 03/33 : SPORTS - TOURISME

**CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON POUR UNE LABELLISATION
TERRE DE JEUX 2024**

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du pôle Sports - Tourisme, rappelle au conseil communautaire les grands principes de la labellisation Terre de jeux.

Engagements de la collectivité labellisée :

- 1-Célébrer les JO sur le territoire (célébrations ouvertes au plus grand nombre et dans le respect de l'environnement)
- 2-Favoriser la découverte du sport et de ses valeurs (journée olympique mondiale le 23 juin)
- 3-Soutenir l'éducation par le sport (semaine olympique et paralympique dans les établissements scolaires)
- 4-Promouvoir la pratique sportive auprès des agents et des élus de la collectivité
- 5-Désigner un référent et participer aux activités de la communauté Terre de Jeux 2024
- 6-Déployer des actions au cours de l'année

Avantages pour la collectivité labellisée :

- 1-Accès à des outils de communication pour relayer les actualités et aider à la préparation de temps forts
- 2-Possibilité de mettre la collectivité aux couleurs de Terre de Jeux 2024 (objets dérivés, habillages graphiques...)
- 3-Les temps forts les plus marquants des collectivités organisatrices seront mis en avant.
- 4-Référencement dans un catalogue mis à disposition des comités nationaux olympiques et paralympiques, lesquels pourront choisir un centre référencé et venir s'entraîner en France.

Considérant la décision du département de désigner les EPCI comme les organes de liaison entre le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et les communes,

Considérant le nombre de communes du territoire ayant obtenu le label Terre de Jeux 2024 (16 communes au 06/01/2023),

La commission Sports-tourisme propose que la Communauté de Communes du Pays de Craon se porte candidate à la labellisation Terre de Jeux 2024.

Madame BALOCHE précise que l'objectif n'est pas de se substituer aux communes pour l'organisation d'événements mais de participer à leur coordination si besoin, à ETP et budget constants.

Considérant l'avis favorable de la commission Sports - Tourisme du 14 mars 2023,

Après avis favorable du bureau du 06 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (45 votants) :

- ⇒ **AUTORISE** la candidature de la Communauté de Communes du Pays de Craon à la labellisation Terre de jeux 2024 ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

